

1. GÉNÉRALITÉ

1.1 Généralités

Le présent devis porte sur l'installation complète d'un (1) appareil(s) élévateur(s) pour personnes à mobilité réduite, **GT-SoftRide™** modèle **SF-500LULA (moteur synchrone à aimant permanent sans engrenage et sans salle de machine)** type commercial, tel que fabriqué par le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc. (ci après nommé "Manufacturier"), selon les indications fournies aux dessins et selon les descriptions de la présente section.

Le manufacturier d'ascenseurs doit fournir les plans nécessaires à l'installation de l'ascenseur. Les travaux ne doivent pouvoir commencer qu'après l'approbation des plans par le propriétaire ou son représentant.

Le Manufacturier est situé au 120 rue de Naples, St-Augustin de Desmaures, Québec, Canada (tél : 418- 878-4116 ou le 1-800-661-6316, fax : 418-878-1595).

1.2 Travaux préparatoires exclus du contrat

Pour compléter l'installation précitée, d'autres intervenants que le Manufacturier et le constructeur / installateur d'ascenseurs (ci après nommé "installateur") doivent effectuer ou fournir ce qui suit, conformément aux règlements en vigueur :

1. Tous les travaux de gypse, de maçonnerie et de peinture.
2. La poutrelle d'acier dans le haut du puits, permettant à l'installateur de soulever les différentes pièces de son équipement durant l'installation, sont en dehors de la fourniture de l'ascenseur.
3. Le puits est conforme aux dimensions indiquées sur le plan. Il est convenablement maçonné, entouré et ventilé selon les exigences des autorités ou des codes en vigueur.
4. La fosse est d'une profondeur minimum standard de **254 mm (10")** à partir du premier plancher ou selon les dimensions indiquées sur le plan final d'installation. La fosse est exempte de tous débris et est conforme au code de construction (plomberie, électricité) avant le début des travaux. Une fosse étanche, renforcée de façon à supporter les forces verticales s'exerçant sur les rails-guides.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

5. Construire un plancher en béton pour la fosse pouvant absorber le **Poids d'impact** requis. Pour être capable de connaître le poids d'impact, veuillez effectuer le calcul suivant :

Poids brut (capacité + poids cabine) + Contrepoids (poids cabine + 50% capacité) x 2,5 = Poids d'impact (tel que spécifié dans le chapitre 1 du Code de la construction).

Poids d'impact = _____ lbs (à compléter)

N.B.: voir: <http://www.gtaccessibility.com/ChartePoidsCabines.pdf> pour le poids de cabine de chaque modèle.

6. Les murs du puits d'élévateur sont parallèles et d'équerre sur toute la hauteur, avec une tolérance maximale de **6 mm** (1/4 "). La surface interne du puits est lisse et sans aspérités.
7. Un endroit fermé, pourvu d'une serrure à clé, est mis à la disposition des mécaniciens d'ascenseurs au début de l'installation (si requis sur le plan final d'installation).
8. La salle de contrôle est appropriée et conforme, aux normes canadienne **C.E.C. et CAN-CSA-B44-04 section 5.2**, ainsi qu'à tout code local. La machinerie est accessible. La salle de contrôle a un interrupteur de lumière ainsi qu'une prise de courant 110 VAC. La puissance de l'éclairage n'est pas inférieure à 10 bougie-pied (100 lux) au niveau du plancher. Une porte ayant une résistance au feu, ouvrant vers l'extérieur, et munie d'une serrure à clé et d'un ferme-porte automatique, doit assurer la sécurité de la salle de contrôle.
9. La hauteur libre du dernier plancher jusqu'au au dessous du plafond ou de la poutre de levage (ou premier obstacle) est telle que demandée sur le plan d'ensemble du manufacturier.
10. Jusqu'à la fin des travaux d'installation de l'élévateur, le puits est ouvert à sa pleine largeur sur au moins 8 pieds de haut.
11. La fourniture et l'installation du revêtement de plancher de cabine effectuée par d'autres [matériel au choix de l'architecte]. Poids maximum de 2lbs au pied carré.
12. Les ouvertures nécessaires pour recevoir les dispositifs de signalisation sont exécutées selon les exigences.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

13. Le courant nécessaire au réglage, la mise en service et les essais du matériel seront fournis sans frais à l'installateur d'ascenseurs et ce, dès le début de l'installation sur les lieux.
14. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur à fusibles pour chaque élévateur est branché à un circuit de 30 ampères. L'interrupteur d'alimentation est de type à contact normalement ouvert.
15. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur de 15 ampères, 110 volts, 60 Hz pour l'éclairage de la cabine doit être installé à l'endroit indiqué sur vos plans d'arrangements. Deux fils et un « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur.
16. Le sectionneur principal est muni d'un contact auxiliaire conformément à la section 38 du code canadien d'électricité.
17. Le sectionneur est à moins de 6 m. (20 pieds) du contrôleur et il est visible du contrôleur. S'il n'est pas visible, un autre sectionneur est installé près du contrôleur.
18. Le courant de 220v/1ph/60hz + 1 neutre est amené à un interrupteur de ligne principale (muni de fusibles et d'une manette extérieure) ou à un disjoncteur pouvant être verrouillé dans la position ouverte. Cet interrupteur sera installé à l'endroit indiqué sur nos dessins d'arrangement. Deux fils (2) fils doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur + 1 neutre + 1 « ground ».
19. Seul l'équipement de l'élévateur et les conduits électriques connexes sont tolérés dans la salle de contrôle.
20. La température dans la salle de contrôle doit être maintenue entre 15 et 32 degrés Celsius en tout temps.
21. Lumière, interrupteur et prise de courant sont requis dans le puits lors du début de l'installation ainsi que dans la salle de contrôle.

❖ **Sachez que**

1. Cette installation est dessinée en conformité avec le code de sécurité des élévateurs : norme **CAN-CSA-B44-04 section 5.2.**
2. Ce dessin n'est pas destiné à être utilisé pour la construction du bâtiment, mais pour illustrer les détails concernant l'élévateur en relation avec la structure.
3. Ce dessin représente seulement l'installation. Les détails des entrées palières et de la cabine seront expliqués sur d'autres dessins.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

4. Global-Tardif n'est pas responsable de l'exactitude des détails de la charpente du puits et de la salle des machines.
5. Le propriétaire/acheteur/constructeur doit fournir les supports pour les fixations de chambranles de porte à la dalle du plancher ou au-dessus et au-dessous de chaque entrée.
6. Les cadres de portes ne sont pas conçus pour supporter le poids des murs. L'entrepreneur général est tenu responsable de tous dommages causés aux cadres de portes des entrées palières lors des travaux de maçonnerie et de finition.
7. Le trajet total, du plus bas au plus haut plancher, doit être maintenu à +/- 6 mm (¼").
8. Les supports appropriés pour les supports d'ancrage des lisses ou « rails guides » ou pour les supports des tours tel qu'indiqué sur le plan d'ensemble, sont fournis par d'autres intervenants.
9. Les partitions des murs autour des chambranles seront fermées par le propriétaire après que les cadres seront installés.

1.3 Garantie

Le manufacturier d'ascenseurs doit fournir une **garantie de 1 ans**. La garantie couvre les matériaux relatifs aux appareils qu'il fournit selon le présent devis. Il s'engage à remédier à toute défektivité non attribuable à une usure normale, à un mauvais entretien ou à un usage abusif et qui pourrait apparaître l'année suivant la date d'achèvement des travaux sur chaque ascenseur.

La main d'œuvre fournie par l'installateur est garantie pour un an.

1.4 Entretien

L'installateur d'ascenseurs doit fournir un service d'entretien de qualité comprenant des vérifications, des réglages et la lubrification de l'équipement, de façon régulière, à tous les **3 mois** à compter de la date de mise en service de l'ascenseur (nous recommandons un entretien **mensuel** pour un appareil sujet à un usage intensif). L'entretien doit être effectué par du personnel compétent pendant les heures normales de travail des jours ouvrables. Le service d'entretien doit comprendre le service de rappel pour des réglages mineurs urgents. Toute vérification spéciale sera facturée au tarif normal du constructeur d'ascenseur. Ce tarif doit être spécifié au moment du dépôt des soumissions. Le service d'entretien ne comprend pas les réglages ni les réparations rendus nécessaires suite à la négligence, l'usage impropre, l'abus ou un accident attribuable à des personnes autres que l'installateur d'ascenseurs. Seules doivent être utilisées des pièces et des fournitures identiques à celles qui ont servi à la fabrication et à l'installation du matériel initial.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1.5 Peinture ‘Corrostop-2000’

Toutes les pièces métalliques exposées, non-galvanisées ou plaquées au zinc, fournies conformément au présent cahier des charges, doivent être peintes selon le procédé **GT-CorroStop-2000** par le fabricant d’ascenseurs, sauf indication contraire.

1.6 Permis / Inspections

L’installateur doit veiller à ce que toutes les inspections et vérifications requises soient faites. Par contre les licences seront émises par l’organisme gouvernemental ayant juridiction, le tout au frais du propriétaire.

1.7 Codes

Les travaux doivent être effectués conformément au Code canadien de l’électricité, au Code des ascenseurs du Québec et la norme **CAN/C.S.A. B44-04 section 5. 2** ainsi qu’à tous codes locaux en vigueur s’appliquant à la présente installation.

Le fabricant d’ascenseurs n’est pas responsable de changements rendus nécessaires en raison de modifications apportées aux codes locaux.

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2. PRODUITS

2.1 Description

Fourniture et installation :	Un (1) GT-SoftRide™ modèle SF-500 LU/LA tel que fabriqué par Le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc
Niveau sonore	Au maximum entre 65 et 70 décibels
Système d'entraînement	Machine à traction sans engrenage et sans réducteur munie d'un système de frein indépendants <i>** Aucun système hydraulique accepté</i>
Moteur :	Moteur synchrone à aimant permanent de plus ou moins 3/4 HP
Alimentation :	Source d'alimentation monophasée de 220 volts, 1 phase, 60 HZ.
Manœuvre (bouton)	Opération automatique (pression momentanée)
Contrôleur NON PROPRIÉTAIRE :	Contrôleur GT-Tektronik SRXJHA- 5000 à automate programmable Omron
Système de sélection de plancher :	Lecteur de position à ruban métallique
Capacité :	1400 lbs (635 kg)
Vitesse nominale :	30 pi./min. (0,15 m/sec)
Trajet :	_____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) Maximum 25 pi. (7620 mm)
Fosse :	_____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>) Standard min. : 10'' (254 mm) Minimum absolu: 8'' (203 mm)
Surplomb :	Bâtisse existante : min. :123'' (3124 mm) Nouvelle bâtisse : min : 132 '' (3353 mm)
Dimension intérieure du puits :	<i>Largeur : _____ pi. _____ po.</i> <i>(À compléter S.V.P.)</i> <i>Profondeur : _____ pi. _____ po.</i> <i>(À compléter S.V.P.)</i> <i>(Voir les dimensions standards sur</i> www.gtaccessibility.com <i>)</i>

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

Dimensions intérieures libres de la cabine :	<p>Largeur : _____ pi. _____ po. (À compléter S.V.P.)</p> <p>Profondeur : _____ pi. _____ po. (À compléter S.V.P.)</p> <p>(Voir les dimensions standards sur www.gtaccessibility.com)</p> <p>Superficie max. : 18 pi.ca (selon code B-44 section 5.2)</p>						
Nbr. d'arrêts	Arrêts (À compléter S.V.P.)						
Type d'ouverture pour chaque arrêt	<p>(SVP indiquer le # d'arrêt correspondant à chaque type d'ouverture)</p> <p>(Ex.: Avant seulement: Arrêt #1-2-3, Arrière: Arrêt #4)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ouverture</th> <th>Stops (ex.: #1-2-3)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant seulement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Avant/arrière</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Ouverture	Stops (ex.: #1-2-3)	Avant seulement		Avant/arrière	
Ouverture	Stops (ex.: #1-2-3)						
Avant seulement							
Avant/arrière							
Dimensions des ouvertures des portes palières:	36'' (914 mm) de large x 84'' (2134 mm) de haut						
Type d'entrées palières :	Portes à double vantaux modèle GT-EZ						
Manœuvre des portes :	Coulissantes et motorisées						
Hauteur de la cabine :	84'' (2032mm)						
Panneau de contrôle en cabine :	Plaque en acier inoxydable fini satiné de 1/8'' d'épaisseur.						
Boutons de paliers :	Bouton poussoir surélevé en acier inoxydable de marque Dupar US20.						

2.2 Système d'entraînement à traction et Structure mécanique

1. La structure mécanique de type à porte-à-faux localisée sur un (1) seul côté de la plateforme, doit comprendre un système mécanique fabriqué en acier traité contre la corrosion et de fabrication de haute précision utilisant des machineries à commandes numériques et au laser .

Le système comprendra l'ensemble des composantes suivantes :

- a. **Système.** Fournir un système à câbles (2:1) utilisant trois (3) câbles d'acier à âmes solides incluant une machine à traction sans engrenage et sans réducteur munie d'un système de frein indépendants.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

- b. **Moteur.** Fournir un moteur GT-MRL GRLSS-MG01E synchrone à aimant permanent ayant un rendement supérieur à 90% de plus ou moins 3 / 4 HP.
- c. **Rails-guides .** Fournir les rails guides en forme de "T" d'au moins 8 lbs/pied (12kg/m) sur lesquelles se déplaceront des rouleaux . Elles doivent être d'aplomb sur toute la hauteur du puits.
- d. **Attaches de rails-guides.:** La stabilité et l'aplomb des rails-guides seront assurés par des supports de rails en forme de "C", fixés au mur du puits de façon à pouvoir s'ajuster aux imperfections possibles du mur. Les rails-guides seront disposées sur toute la hauteur du puits. Fournir les attaches de rails-guides en forme de "C" ajustables et de dimensions appropriées pouvant résister aux forces appliquées sur ceux-ci par le système mécanique.
- e. **Amortisseurs.** Fournir les amortisseurs en caoutchouc rigide sous la cabine et sous le contrepoids.
- f. **Contrepoids.** Fournir un cadre de contrepoids boulonnées en acier satiné traité contre la corrosion incluant une poulie de déflexion en acier ainsi que les pesées de contrepoids en acier. Le contrepoids sera égal au poids de la cabine finie plus 50% de la capacité nominale. Fournir des sabots de guidage avec insertion renouvelable en Tivar de type UHMW.
- g. **Étrier et plate-forme de la cabine.** Fournir et installer un étrier de cabine très robuste, composé de poutrelles en acier pliées fini satiné ou galvanisé traité contre la corrosion boulonnées et pré-assemblé en usine avec précisions.

Aussi :

- Prévoir des rouleaux caoutchoutés ;
- Prévoir des rodes filetées en nylon pour stabiliser l'ascenseur sur les rails (un minimum de quatre (4) guides à rouleaux est requis).
- Inclure une poulie de déflexion en acier ;
- Fournir une plate-forme avec cadrage en acier satiné ou galvanisé incluant deux (2) contreplaqués ;
- Fournir un chasse pied en acier satiné ou galvanisé ;
- Fournir et installer un seuil de cabine en aluminium extrudé.

- h. **Parachutes de la cabine.** Fournir et installer un système de parachute certifié et testé de fabrication très robuste et attesté par un ingénieur. Ajuster le système de parachutes pour qu'il puisse arrêter l'ascenseur rempli à pleine charge suite au déclenchement du régulateur de vitesse, dans les limites normales de distance d'arrêt de la cabine.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

- i. **Câbles de levage.** Fournir des câbles d'acier traction 8 x19 de 3/8'' (10 mm) de diamètre ainsi que leurs attaches spécialisées. Fournir un minimum de trois (3) câbles à âmes solides.

2.3 Régulateur de vitesse

- 2.3.1 Fournir un régulateur de vitesse pour le fonctionnement du dispositif de parachutes de la cabine avec un interrupteur de survitesse.
- 2.3.2. Fournir un câble du régulateur de 6 mm de diamètre.
- 2.3.3. Fournir une poulie tendeuse pour le régulateur au niveau de la fosse.

2.4 Contrôleur

Le contrôleur est non-proprétaire. Il fonctionne avec un microprocesseur de marque GT-Tektronik SRXJHA- 5000 à automate programmable Omron. Il est testé avant livraison.

Le système doit aussi inclure un UPS permettant la descente en cas d'urgence.

2.5 Dispositif de sélection de plancher

La plate-forme doit être dotée d'un lecteur magnétique comprenant un ruban magnétique de 2'' (50 mm) de large et des aimants pour la sélection des planchers.

2.6 Plate-forme

La plate-forme doit être fabriquée avec des angles d'acier recouverte de 2 contreplaqués (1 x 3/4''(19 mm) et 1 x 1/2''(13mm)). Elle est placée sur l'étrier, et destinée à recevoir le revêtement de plancher et les murs de la cabine.

2.7 Cabine

1. Structure: membrures verticales en acier inoxydable #4.
2. Plinthe, valence et membrure verticale : en acier inoxydable #4 et en retrait à l'intérieur p/r aux panneaux de plastique stratifiés.
3. Crochets à coussin : en aluminium satiné.
4. Parois intérieures : panneaux en plastique stratifié (voir www.gtaccessibility.com pour la charte standard de couleurs Wilsonart de Global Tardif).
5. Un panneau installé du côté de l'étrier sera amovible permettant un accès facile et rapide aux équipements pour l'entretien.
6. Main courante : en acier tubulaire 1 1/2.'' de diamètre en fini brossé.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

7. Revêtement de plancher: Le matériel pour le revêtement de plancher fourni par le manufacturier sera un revêtement anti-dérapant de couleur noir à damier. Sinon le revêtement sera selon le choix de l'architecte. Dans ce dernier cas, le revêtement sera fourni par un autre que l'installateur ou le manufacturier.
8. Plafond : toit solide en plastique stratifié avec 4 lumières encastrées.
9. Ventilation : ventilateur à une vitesse sur le mur de façade.
10. Une cloche d'urgence doit être localisée sur le dessus de la cabine.
11. Fournir un système d'ouverture de porte de cabine motorisée robuste et intégré de marque GAL type MODL.
12. Fournir des portes de cabines construites de panneaux lisses en tôle d'acier de calibre minimal de 16 g. La fabrication des panneaux de portes doit être du type " sandwich" avec renforts de métal. Les panneaux de portes du type " creux " ne sont pas acceptés.
13. Le côté cabine des portes sera construit en acier recouverts d'acier inoxydable fini satiné # 4 avec sens du grain verticale.
14. Une boîte d'inspection sur le toit de la cabine.
15. Un interrupteur de sécurité amovible pour la maintenance sur le toit de la cabine et sous le plancher de la cabine.
16. Une trappe de secours au plafond de la cabine.

2.8 Dispositif de réouverture des portes

1. Fournir un dispositif de réouverture de porte du type avec rayons lumineux infra-rouge horizontaux que devront traverser l'entrée de la cabine d'ascenseur, s'étendant sur toute la hauteur de la porte.
2. Fournir et installer le modèle de haute gamme avec l'option anti-reflet et à l'épreuve de la poussière, le GT-WECO 128 LED.

2.9 Coffret de téléphone et téléphone main-libre

Un coffret de téléphone doit être monté sous le tableau de commande de la cabine.

Note : Le téléphone sera fourni par le propriétaire.

Ou l'option

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

Un appareil téléphonique de type main-libre doit être monté dans le tableau de commande de la cabine.

1. Le câble mobile reliant la cabine au contrôleur doit contenir les fils nécessaires au branchement du téléphone. Prévoir un minimum de 10% de fils de rechange.
2. Les connexions à partir d'un endroit accessible à l'extérieur du puits, jusqu'au circuit de l'immeuble, ou à un central téléphonique, ou à un poste de secours approuvé doivent être fournis et installés par le propriétaire.

2.10 Tableau de commande de la cabine

Le tablier de commande doit être monté d'affleurement sur une plaque en acier inoxydable #4. Il devra comprendre des boutons de commande automatique (pression momentanée), un bouton d'alarme/d'arrêt d'urgence, une lumière d'urgence, ainsi qu'un interrupteur à clé pour l'alimentation de l'ascenseur. La clé doit être rétractable en position fermée seulement.

2.11 Boutons de paliers

La station d'appel devra comprendre des boutons d'appel illuminés à commande automatique (pression momentanée) de marque Dupar US 20 en acier inoxydable.

2.12 Cadres et Portes palières motorisées

1. Fournir les cadres en acier recouverts d'une couche d'apprêt ou en acier inoxydable au palier principal et/ou aux autres paliers.
2. Fournir les seuils en aluminium extrudé, robuste et résistant.
3. Fournir les portes coulissantes horizontalement à double vantaux motorisées.
4. Assumer la responsabilité pleine et entière de l'installation des portes et cadres.
5. Les portes doivent avoir un degré de résistance au feu conforme aux normes, et porter l'étiquette ULC d'un organisme reconnu.
6. Les portes doivent être construites de panneaux lisses en tôle d'acier de calibre minimal de 16 g. La fabrication des panneaux de portes doit être du type " sandwich " avec renforts de métal. Les panneaux de portes du type " creux " ne sont pas acceptés.
7. Le côté corridor des portes sera construit en acier recouverts d'une couche d'apprêt ou en acier inoxydable..

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.13 Plaques d'allège

Fournir des plaques d'allège en acier satiné ou galvanisé couvrant la largeur totale des entrées.

2.14 Suspension des portes palières et fermeture des portes

1. Fournir et installer tous les équipements de portes requis pour un fonctionnement durable et efficace.
2. Fournir une système du type intégré tel que la série ECO-GT
3. Fournir et installer les contacts électriques de chaque dispositif de porte.
4. Fournir et installer un dispositif de retenue de porte destiné à empêcher la porte de tomber dans le puits d'ascenseurs au cas où les dispositifs de guidage supérieurs viendraient à se détacher.

3. INSTALLATION

3.1 Coordination

Exécuter les travaux en coordination avec les autres corps de métier.

3.2 Finis

1. Enlever la rouille des éléments de charpente de l'ascenseur et les enduire d'une couche de peinture anti-rouille.
2. Enduire d'une couche de peinture émail pour métal toutes composantes telles que cylindre, supports de rail, étriers, etc.
3. Il est interdit d'utiliser des procédés d'assemblage tels que le soudage par points, qui peuvent causer des imperfections ou des déformations, visibles à l'œil nu, sur les surfaces apparentes en acier inoxydable.
4. Recouvrir les surfaces finies d'un recouvrement protecteur.

3.3 Retouches

1. À l'achèvement des travaux, retoucher et remettre à neuf toutes les surfaces finies en usine aux endroits où elles ont été endommagées.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2. Enlever les revêtements protecteurs et nettoyer les surfaces visibles après achèvement des travaux et laisser le tout dans un état impeccable

3.4 Essais sur chantier

1. Effectuer tous les essais prescrits par la norme CAN/C.S.A. B44.04, section 5.2.
2. Fournir les instruments et les appareils nécessaires, et effectuer tous les essais requis.
3. Fournir les attestations et certificats d'essais émis par les autorités compétentes.
4. Une semaine à l'avance, au moins, envoyer un avis indiquant la date et l'heure d'exécution des essais.
5. Garder une copie du devis sur place à la disposition du mécanicien en charge.

3.5 Soudage

Les soudures faites à pied d'œuvre doivent porter la marque d'identification du soudeur.

3.6 Utilisation du chalumeau

Il importera de ne pas utiliser de chalumeau à découper pour exécuter les travaux relatifs à cette section. Les ouvrages avec orifices comportant des traces de brûlures seront refusés.

FIN

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.